

## **Document de référence, campagne CDU 2021**

### **Sélection des CDU, ED CLESCO**

#### **Qu'est-ce qu'un CDU ?**

Le Contrat Doctoral Unique (CDU) a été créé en 2009. Il concerne, dans notre cas, les doctorants recrutés par les établissements publics d'enseignement supérieur. D'une durée de trois ans, il correspond à un contrat de travail conforme au droit public.

Généralement, il s'inscrit dans le cadre d'un projet professionnel visant une insertion dans les contextes de l'enseignement supérieur ou de la recherche.

#### **Conditions de candidature**

Tous les titulaires d'un master (de l'année ou de l'année précédente) qui envisagent de s'inscrire en thèse à l'ED CLESCO (et remplissent les préalables), qui ont l'accord d'une direction de thèse et qui ont élaboré un projet suffisamment avancé, peuvent candidater.

Nous rappelons que les candidatures à la sélection des CDU sont ouvertes à l'ensemble des projets de thèses relevant du périmètre de l'ED CLESCO. Ainsi, diverses orientations épistémologiques sont acceptées et traitées sur un plan d'égalité :

- Il peut s'agir de démarches déductives ou de démarches inductives, d'approches à dominante quantitatives ou d'approches à dominante qualitatives,
- Parmi les démarches déductives, le choix hypothético-déductif (recours à des hypothèses, à des expérimentations) constitue une possibilité. Les démarches déductives mobilisant une problématique (mais sans hypothèses) constituent une autre possibilité.
- En termes de visées, sont accueillies sur un même plan, les orientations heuristiques (visant la production de savoirs scientifiques) et les orientations praxéologiques (mettant la recherche en lien avec des perspectives de transformations ou de changement),
- En termes de dispositif méthodologiques, la diversité des recherches participatives est pleinement recevable (recherche-action, recherche-intervention, recherche collaborative, etc.).

#### **La procédure :**

- Les candidats élaborent un projet de thèse avec leurs directeurs (et en lien avec le projet scientifique de leur unité d'appartenance)
- Ce projet est soumis à l'Unité de Recherche qui, en fonction du nombre de candidatures qui lui sont attribuées, effectue une première sélection. C'est l'Unité de Recherche qui présente les candidatures en les accompagnant d'un avis explicite (voir document) qui est communiqué en séance de sélection.
- La Commission de sélection de l'ED CLESCO auditionne tous les candidats présentés puis les sélectionne sur la base des critères présentés en suivant.

### Les critères :

A la suite des auditions, après avoir pris connaissance de l'avis de l'Unité de Recherche, la commission émettra son évaluation à l'aide de 4 critères :

- La qualité scientifique du projet (dimensions théoriques, méthodologiques, empiriques, consistance générale et maturité du projet, adéquation avec le projet de l'UR, etc.)
- La qualité de la présentation orale (clarté, cohérence, attractivité, etc.)
- La capacité à répondre aux questions (argumentation, précision, etc.)
- La présentation de la trajectoire et du projet professionnel du candidat (ou de la candidate).

### Ces 4 critères seront pondérés de la manière suivante :

- le projet de recherche :	/ 10
- la présentation orale :	/ 4
- les réponses aux questions :	/ 4
- les perspectives d'insertion :	/ 2